



Appel du groupement Global Unions pour le respect des droits des migrants

La Journée internationale des migrants, le 18 décembre, est une occasion de rendre hommage aux nombreuses contributions, notamment économiques, sociales et culturelles, des migrants à leurs pays d'accueil, de même qu'à leurs pays d'origine.

Or bien trop souvent, au lieu de susciter de la reconnaissance pour leurs contributions, les migrants sont rejetés et sont en proie au racisme et à la xénophobie. Dans les pays hôtes, au lieu d'hospitalité, c'est généralement à l'hostilité qu'ils se voient confrontés. Ils sont livrés à la vindicte publique pour les échecs des gouvernements et des sociétés.

Plutôt que de s'attaquer aux déséquilibres et aux disparités, à l'oppression et à la misère noire qui contraignent une majorité de migrants de par le monde à se déraciner, les politiciens se rendent trop souvent complices de prises de position diffamatoires à l'encontre des migrants, adoptant des « propos musclés » contre l'immigration et instaurant des politiques migratoires de plus en plus restrictives, voire punitives.

La migration peut aussi provoquer des catastrophes humanitaires. La plus récente de ces tragédies survenue à Lampedusa, où parmi les victimes ont été dénombrés 270 migrants syriens, n'est qu'un exemple de la réalité qui se vit aux quatre coins du monde. Des incidents de ce genre sont choquants non seulement en raison de la perte de vies humaines et, dans certains cas, de l'indifférence qu'ils suscitent au niveau local, mais aussi parce qu'ils montrent la frénésie du désespoir qui pousse de nombreux migrants à s'échapper, quel qu'en soit le prix. La mort par noyade constituerait pour eux l'ultime chapitre d'une triste épopée de dégradation, de misère et de désespoir. Leur migration ne résultait pas d'un choix. Elle était dictée par les conséquences des échecs des politiques internationales et locales dans de nombreux domaines, notamment le développement, l'emploi, les droits humains, la protection sociale et des services publics de qualité, qui ont privé les gens de toute possibilité de progrès et de tout espoir. Ces mêmes échecs ont aussi privé bien trop de gens de leur droit effectif de ne pas migrer.

Il est estimé que sur les quelque 232 millions de migrants à travers le monde, près de 90 pour cent quittent leur pays en quête de travail. D'où l'importance des droits des travailleurs dans le contexte de la migration. La vie des travailleuses et travailleurs migrants se résume souvent à une lutte constante pour le respect et la dignité humaine. Ils sont en proie à des violations systématiques de leurs droits, aussi bien de la part des agences de recrutement, des intermédiaires locaux, des agences gouvernementales, des employeurs, que des citoyens des pays où ils se rendent. Une véritable chaîne de l'oppression où les femmes, qui représentent près de 50 pour cent des migrants internationaux, sont soumises à des conditions particulièrement cruelles et humiliantes.

Le groupement Global Unions attire tout particulièrement l'attention sur les pays du Golfe comme le Qatar, où les travailleuses et travailleurs migrants constituent la majorité de la population active mais sont néanmoins privés de leurs droits les plus essentiels, y compris la liberté syndicale et le droit de négociation collective.



Cependant, même dans les pays qui, en principe, respectent les droits humains, y compris les droits syndicaux, les migrants sont bien trop souvent acculés au travail précaire. Pour cette main-d'œuvre « jetable », même le droit de lutter est hors de portée. La liberté de vivre à l'abri de la peur et l'accès aux droits humains fondamentaux sont souvent difficiles voire impossibles à atteindre.

En cette Journée internationale des migrants, Global Unions appelle les gouvernements à :

- Reconnaître les contributions des migrants à tous les plans du développement (social, économique, culturel, etc.), y compris des services publics de qualité ;
- Garantir l'égalité de traitement entre les migrants et les travailleurs locaux, notamment aux plans des conditions de travail et de l'accès à la protection sociale ;
- Assurer que tout travail soit effectué en vertu d'un cadre juridique approprié où les droits des travailleurs puissent être protégés et où les travailleurs aient accès à la justice ;
- Assurer que le droit des travailleuses/travailleurs migrants de former des syndicats et à d'y adhérer et leur droit de négociation collective soient garantis dans la législation et respectés dans la pratique ;
- Garantir un travail décent pour tous ;
- Agir contre le racisme et la xénophobie ;
- Ratifier et mettre en œuvre les Conventions 97 et 143 de l'Organisation internationale du travail (OIT), ainsi que la Convention 189 sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques, la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et les autres conventions relatives aux droits humains, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et
- Soutenir l'attribution d'un rôle-clé à l'OIT dans la mise au point d'un système cohérent et global de gouvernance de la migration.

www.global-unions.org.

18 décembre 2013